

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

CONCEPTION, GESTION ET  
ÉVALUATION DES  
POLITIQUES DE L'EMPLOI  
ET DU TRAVAIL



PROGRAMME 155

---

### CONCEPTION, GESTION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

MINISTRE CONCERNÉE : MURIEL PÉNICAUD, MINISTRE DU TRAVAIL

<a href="#">Présentation stratégique du projet annuel de performances</a>	4
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	6
<a href="#">Présentation des crédits et des dépenses fiscales</a>	14
<a href="#">Justification au premier euro</a>	19
<a href="#">Opérateurs</a>	42

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU*Directrice des finances, des achats et des services*

Responsable du programme n° 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » est le programme d'appui et de soutien aux politiques publiques du ministère du Travail. Il est piloté par la Direction des finances, des achats et des services (DFAS), placée sous l'autorité de la Secrétaire générale des ministères sociaux (SGMS).

A ce titre, le programme centralise l'ensemble des emplois du Ministère du Travail exerçant en cabinet et en administration centrale ainsi que dans les services déconcentrés du ministère – les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en métropole et les DIECCTE d'outre-mer, ainsi que la masse salariale correspondante (y compris les crédits d'action sociale au bénéfice des agents).

Le programme porte également les crédits d'études et statistiques, de communication et de systèmes d'information (applicatifs métier) du ministère du travail. Quant aux crédits immobiliers et de fonctionnement courant de l'administration centrale, ils sont mutualisés depuis 2018 au sein du programme 124 sous l'égide du secrétariat général des ministères sociaux.

Le programme 155 porte également la subvention pour charges de service public de l'Institut national du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle (INTEFP), opérateur qui assure la formation initiale et continue des agents du ministère, et notamment des inspecteurs du travail.

Le programme 155 poursuit l'accompagnement, amorcé depuis 2018, de la montée en charge du plan d'investissement dans les compétences (PIC) en termes de communication, d'évaluation et de systèmes d'information. Dans le contexte de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) portée par le Gouvernement, l'année 2020 va être marquée par plusieurs changements qui vont impacter le programme 155.

En premier lieu, dans la perspective de la création de nouvelles directions régionales regroupant les actuelles DIRECCTE et les missions de cohésion sociale des Directions régionales de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale, DRJSCS, le programme 155 pourra être amené à financer l'accompagnement collectif et individuel des agents à travers des plans de formation spécifiques ou des bilans de compétence. Le calendrier de la mise en place de ces nouvelles structures étant fixé autour de la mi-2020, le P 155 continue de porter intégralement les effectifs des actuelles DIRECCTE.

De même, la mise en place en 2020 des Secrétariats généraux communs (SGC) au niveau départemental destinés à porter les fonctions de soutien mutualisées des services déconcentrés pourra impacter les DIRECCTE, car le P 155 porte l'ensemble des agents actuellement dédiés à ces missions. Le PLF 2020 ne prend pas en compte les conséquences budgétaires de cette réforme dont les modalités concrètes restent à discuter avec le ministère de l'intérieur.

Enfin, s'agissant de l'Outre-Mer, les moyens de fonctionnement et les crédits immobiliers des DIECCTE seront intégralement portés à compter de 2020 par le nouveau programme 354 « Administration territoriale de l'Etat », tout comme les moyens de fonctionnement des DIRECCTE le sont depuis 2017 par le programme 333.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF</b>	<b>Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences</b>
INDICATEUR	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
<b>OBJECTIF</b>	<b>Accroître l'efficacité de la gestion des moyens</b>
INDICATEUR	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR	Efficacité de la gestion immobilière
INDICATEUR	Efficacité de la fonction achat

INDICATEUR	Respect des coûts et délais des grands projets
<b>OBJECTIF</b>	<b>Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales</b>
INDICATEUR	Part des publications programmées diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée
INDICATEUR	Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences

Le ratio gérants / gérés constitue l'indicateur général d'évolution de la performance de la gestion des ressources humaines.

Depuis 2015, ce ratio, piloté par la direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux, couvre la gestion des agents relevant des secteurs santé / solidarité / jeunesse, sport et vie associative / travail et emploi, que ce soit en administration centrale, en services déconcentrés, ou, pour partie, dans les opérateurs bénéficiant d'une autonomie de gestion (en l'occurrence les agences régionales de santé).

Cette stratégie d'efficience permise par la mutualisation de la gestion administrative en administration centrale et les économies d'échelle est en partie neutralisée par une complexité de gestion, directement liée à la diversité des corps techniques gérés (volume élevé de concours et d'exams, développement de formations continues spécifiques métier notamment).

La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des personnes handicapées constitue le deuxième indicateur présenté.

Sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux est mise en place une politique volontariste axée sur le recrutement et la reconnaissance de la qualification de travailleur handicapé (RQTH), ainsi que sur l'accompagnement des personnels concernés, de manière à leur permettre d'exprimer pleinement leurs compétences.

Les caractéristiques de la pyramide des âges des agents en situation de handicap, conjuguées à des dispositions spécifiques liées à la retraite anticipée, laissent présager de nombreux départs à la retraite dans les années à venir, ce qui sera susceptible de dégrader le ratio.

De fait, le taux d'emploi direct constaté, est de 6,9% en 2018 (6,04% en 2017). Le taux d'emploi légal, comptabilisant les effectifs auxquels s'ajoute une pondération de l'effort financier en leur faveur, est également de 6,9% (6,04% en 2017).

Les ministères sociaux mènent une politique volontariste, qui s'inscrit dans le cadre du label diversité obtenu en 2012, et renouvelé en mars 2018. La cible légale fixée à 6% est maintenue.

### INDICATEUR

#### Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	3,46	3,68	3,1	3,68	3,68	3,1
Pour information : effectifs gérés	effectifs physiques	18 893	18 351	ND	ND	ND	ND

**Précisions méthodologiques**

Source des données : direction des ressources humaines (DRH)

Mode de calcul : le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines correspond au ratio effectifs gérants / effectifs gérés selon le nouveau périmètre santé / solidarité / sport, jeunesse et vie associative / travail et emploi.

L'effectif gérant est exprimé en ETPT et l'effectif géré en unités physiques.

Dans l'effectif gérant sont inclus les effectifs chargés de la liquidation de la paye et de la gestion des pensions.

L'effectif géré est l'effectif sous plafond d'emplois intégralement géré.

Ne sont pas compris les agents mis à disposition d'autres administrations ou affectés auprès d'opérateurs, notamment auprès des agences régionales de santé (ARS). Les données n'intègrent pas la population des ATSS (personnels administratifs, techniques de service social et de santé présents dans le secteur jeunesse et sport) qui relèvent pour leur gestion du ministère de l'éducation nationale.

Les données intègrent les conseillers techniques du sport, qui sont pour l'essentiel en fonction au niveau local ou au sein des fédérations sportives, mais qui sont rattachés en gestion à l'administration centrale.

Cette modification de périmètre entraîne une réduction significative du nombre d'agents effectivement gérés. Par conséquent, comme le prévoient les instructions ministérielles, un coefficient correspondant à la part des seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois, a été appliqué à l'ensemble de l'effectif gérant.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

La direction des ressources humaines assure la gestion d'un effectif réparti entre 16 statuts d'emplois et relevant de 40 corps différents, ce qui rend cette gestion particulièrement complexe. En outre, les modalités de gestion sont différentes entre secteurs ministériels (affaires sociales, travail, emploi, jeunesse, sports et vie associative).

La diversité des corps gérés induit, en particulier, un volume élevé de concours et d'examens correspondants, et ce, malgré les concours interministériels auxquels s'associent les ministères sociaux (concours des instituts régionaux d'administration, concours B et C). Par ailleurs, les dispositifs de réduction de l'emploi précaire ont pour effet l'organisation de plus d'une dizaine de concours spécifiques.

La diversité des métiers exercés nécessite enfin une dynamique soutenue en termes de professionnalisation des agents par la formation continue. À ce titre, un effort important de mutualisation est opéré.

Au surplus, les ministères sociaux doivent prendre en compte, d'une part, l'autonomie de gestion de structures rattachées telles que les agences régionales de santé ou les établissements publics et, d'autre part, le pilotage conjoint des effectifs des réseaux déconcentrés – DI(R)ECCTE et DR(D)JSCS – partagé entre plusieurs départements ministériels.

L'année 2018 a été marquée par une augmentation faciale du ratio s'expliquant par la diminution de 2,2 % du nombre d'agents gérants affectés en administration centrale, et d'une baisse plus que proportionnelle (2,87%) des effectifs gérés.

En l'état actuel des données connues, et compte tenu de la difficulté d'anticiper finement les conséquences des réformes structurantes à venir, il est proposé de reconduire pour les prévisions 2019 et 2020, le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines de 3,68 constaté en 2018. Ces données sont présentées à périmètre constant. Elles seront ajustées dans les prochaines annexes budgétaires lors que de nouveaux chiffreages seront disponibles.

**INDICATEUR**

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des effectifs de la mission	%	6,04	6.90	6	6	6	6

**Précisions méthodologiques**

S

Source des données : direction des ressources humaines (DRH) / sous-direction de la qualité de vie au travail / mission de la diversité et de l'égalité des chances

Mode de calcul : Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, définie aux articles L5212-2 et L5212-3 du code du travail, sont listés aux articles L5212-13 et L5212-15 de ce même code. Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est calculé sur l'effectif physique total rémunéré. Il intègre les dépenses associées donnant lieu à unités déductibles de l'ensemble de l'effectif. Il s'agit du taux d'emploi légal au sens du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Depuis 2017, les données sont issues du logiciel de gestion des personnels renseigné par chaque gestionnaire, régional ou central. La mission de la diversité et de l'égalité des chances réalise une requête permettant de connaître le taux, dans le calendrier imparti par le FIPHFP. Les données présentées en RAP sont provisoires, et font l'objet d'une consolidation au 30 juin de l'année N+1.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Une politique volontariste de recrutement, par différentes procédures comme le concours, la voie dérogatoire, l'accès par l'apprentissage, est mise en place depuis plusieurs années. Elle constitue un point essentiel des plans pluriannuels successifs spécifiques élaborés et mis en œuvre par les ministères sociaux depuis 2006.

Il s'y ajoute la mise en place d'un accompagnement des agents en situation de handicap par la formation, l'adaptation des postes de travail, et un suivi personnalisé effectué principalement par un réseau de référents handicap, constitué en administration centrale et dans les directions régionales. Un effort particulier est mené en faveur de recrutements dans les corps de catégorie A.

En 2018, 41% des effectifs concernés étaient âgés de 55 ans ou plus. Compte tenu des dispositions spécifiques dont peuvent bénéficier les agents titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH), ce taux laisse présager à moyen terme de nombreux départs à la retraite.

Si l'évolution ne permet pas de fixer précisément le taux qui pourra être atteint, les entrées programmées ainsi que les mesures permettant le maintien dans l'emploi des agents, devront *a minima* garantir le respect du seuil des 6%.

## OBJECTIF

### Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

#### 2.1 : Efficacité bureautique

La performance s'inscrit dans un effort de construction d'une infrastructure informatique commune aux secteurs santé, solidarité, sport, jeunesse et vie associative, travail et emploi. Cet effort a nécessité depuis 2014 un renouvellement d'ampleur des ressources bureautiques communes (serveurs et logiciels).

L'homogénéisation de l'environnement bureautique aux quatre secteurs a également nécessité de redéfinir l'infrastructure, de mettre en œuvre son déploiement, tout en procédant à un rattrapage technologique de l'existant (projet Moebius engagé en 2016).

#### 2.2 : Efficacité de la gestion immobilière

Les ministères sociaux se sont engagés depuis plusieurs années dans une stratégie de rationalisation des coûts immobiliers afin de générer une meilleure efficacité de la gestion immobilière de leur administration centrale.

Le premier axe de rationalisation est basé sur des réductions des surfaces occupées qui se traduisent par le regroupement des services ou par des renégociations des baux lorsque cela est possible. Cet effort est engagé depuis 2013.

Par ailleurs, les ministères sociaux sont actuellement engagés dans la démarche de renouvellement de leur schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'administration centrale, qui vise à regrouper les agents sur deux sites domaniaux au lieu des quatre occupés actuellement. En accord avec le ministre de l'action et des comptes publics, le site de Malakoff (ex terrain de l'INSEE) a été retenu et les études sont engagées dans un objectif de livraison du nouvel immeuble en 2025. Les effets de cette relocalisation en termes de surface et de coût de fonctionnement seront visibles à partir de cette date.

Outre les économies de loyer et d'entretien courant qui seront générées par la relocalisation des services, l'objectif des ministères sociaux est de rationaliser et de maîtriser les coûts d'exploitation et plus précisément de réduire de manière significative la consommation énergétique en occupant des bâtiments labellisés aux dernières normes énergétiques et environnementales.

### 2.3 : Efficience de la fonction achat

Cet indicateur permet la déclinaison ministérielle de l'indicateur "gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE" du programme 218 "conduite et pilotage des politiques économiques et financières" de la mission "gestion des finances publiques et des ressources humaines".

En 2017 et 2018, les ministères sociaux ont atteint l'objectif annuel de 6 M€ d'économies d'achat. Sur la base des éléments instruits dans l'outil interministériel IMPACT, l'objectif triennal devrait être atteint. Les résultats 2018, connus en juin 2019, confirment cette tendance.

### 2.4 : Respect des coûts et délais des grands projets

En matière immobilière, aucun projet porté par les programmes 124 et 155 ne dépasse le seuil des 5 millions d'euros retenu pour cet indicateur.

S'agissant des systèmes d'information et de communication (SIC), le périmètre est défini par la liste actualisée annuellement par la direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication (DINSIC) des 50 projets informatiques sensibles pour le gouvernement.

En 2019, seul le projet SI CPF relatif à la mise en œuvre du compte personnel de formation est retenu sur ce périmètre, sans qu'il soit prévu de dépassement calendaire. Aucun nouveau projet n'est retenu à ce jour pour 2019 et 2020.

## INDICATEUR

### Ratio d'efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
En administration centrale	€/poste	1627	1572	1620	1572	1480	1480
Pour information : nombre de postes bureautiques en administration centrale	Nombre de postes	5811	5862	ND	ND	ND	ND

### Précisions méthodologiques

Source des données : secrétariat général des ministères sociaux / DSI / BRHAF

Mode de calcul : le ratio d'efficience bureautique mesure le coût bureautique moyen par poste pour les services d'administration centrale.

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses de titre 3 suivantes : achats de postes informatiques fixes, portables, PDA (personal digital assistant), des imprimantes personnelles ou en réseau, des licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, coûts de formation bureautique des utilisateurs, achats de serveurs bureautiques, coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels et, le cas échéant, locations d'équipements afférentes à la bureautique.

Le numérateur couvre également les coûts internes (titre 2) de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique.

À partir de 2016, le numérateur intègre également les dépenses de téléphonie fixe et mobile : matériels, abonnement, flux et infogérance.

Sont exclues les applications de collaboration, ainsi que les dépenses de reprographie.

Le numérateur comprend également les coûts internes de titre 2, calculés sur la base :

- du nombre d'agents assurant l'assistance informatique de proximité ;
- d'un coût moyen agent par catégorie chargé hors CAS Pensions.



Le dénominateur est établi à partir de l'inventaire des comptes nominatifs de messagerie.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Grâce aux efforts constants de mutualisation engagés notamment par la mise en œuvre du projet Moebius depuis 2016, la réalisation 2018 a été inférieure à la prévision actualisée, et ce malgré des dépenses nouvelles (déploiement du télétravail, fin de la migration à windows 10). La prévision en 2019 fait l'objet d'une actualisation prenant en compte ces résultats 2018.

L'année 2020 sera marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle offre d'accès distant évolutive, nécessitant d'importants travaux de sécurisation dans le domaine de la téléphonie mobile et de la messagerie électronique. L'effort maintenu de mutualisation permet toujours de générer des économies pérennes. De fait, à périmètre constant, la prévision 2020 reste conforme à la cible initiale.

## INDICATEUR

### Efficiences de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m <sup>2</sup>	25,3	23,1	29	23,1	23	23
Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale	m <sup>2</sup> /poste de travail	12,3	13	12,3	12,3	12,3	12

### Précisions méthodologiques

Source des données : direction des finances, des achats et des services (DFAS), sous-direction des services généraux et de l'immobilier (SGI)

Mode de calcul :

Les coûts d'entretien courant comprennent les coûts engagés pour maintenir les immeubles et locaux dans un état garantissant le bon fonctionnement dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes, et concernent les interventions régulières d'entretien, de :

- maintenance préventive ;
- diagnostics-audits, expertises et frais d'études gérances ;
- contrôles réglementaires gérance.

Elles n'intègrent pas les dépenses lourdes de remise à niveau d'un immeuble obsolète qui constituent des dépenses d'immobilisation, ni les travaux d'aménagements légers. Pour des locaux du parc locatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives, sur lesquelles les ministères n'ont pas la maîtrise directe.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Un réajustement réalisé sur des dépenses prévisionnelles d'entretien courant permet d'afficher une baisse de 3€/m<sup>2</sup> soit une baisse 9,3% par rapport aux prévisions initiales.

L'objectif cible de 23 € avait été fixé en prenant en compte l'impact que devait avoir l'acquisition d'un nouveau site prévu en 2020 en remplacement des trois sites locatifs. Suite à un appel à projets déclaré sans suite en avril 2018 la décision a été prise, en lien avec la DIE, de privilégier l'option domaniale de l'ancien bâtiment de l'INSEE sur la commune de Malakoff comme future implantation des ministères sociaux fixant ainsi la nouvelle échéance à 2025.

La prévision actualisée du ratio SUN/poste de travail est conforme à la prévision initiale qui affichait une baisse par rapport à 2018 suite aux actions engagées. Ce ratio devrait rester stable jusqu'à la mise en place du nouveau SPSI d'administration centrale actuellement en cours de finalisation et dont le projet devrait permettre une réduction de ce ratio à 10 m<sup>2</sup> dès la livraison du nouvel immeuble et un regroupement des services en 2025.

En effet, il est prévu de réduire le nombre de sites actuellement occupés par les différents services des ministères et de réduire le nombre de m<sup>2</sup> occupés en appliquant les nouveaux ratios plafond demandés par la DIE. Dans le même temps, le site de Duquesne qui a déjà fait l'objet d'une densification en 2013, sera à nouveau densifié. Ainsi le ratio d'occupation cible préconisé par la DIE pourrait, selon le calendrier de mise en œuvre du scénario retenu dans le SPSI, être atteint en 2025.

**INDICATEUR****Efficiencia de la función de compra**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Efficiencia de la función de compra	M€	6,23	5,48	NC	NC	NC	NC

**Précisions méthodologiques**

Source des données : Direction des achats, des finances et des services (DFAS), sous-direction des achats et du développement durable (SDADD) et éléments transmis par la Direction des achats de l'État dans le cadre des rapports de résultats

Mode de calcul : la méthode interministérielle de calcul des économies achats est définie dans la note de la direction des achats de l'État (DAE) du 19 juillet 2016. Le périmètre de cet indicateur comprend les marchés des programmes de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » et de la mission « travail et emploi » et ce pour les services d'administration centrale et les services déconcentrés (les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – DRJSCS – et les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DIRECCTE).

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

En 2017 et 2018, les objectifs assignés ont été quasiment atteints.

La conférence des achats de l'État du 19 novembre 2018 a arrêté le principe d'une nouvelle approche de répartition des objectifs d'efficacité économique des achats publics. Le principe retenu repose sur la comptabilisation des économies achat réalisées au profit du service porteur de la démarche achat concernée (logique de valorisation de la performance acheteur) et non plus au profit du service effectuant la dépense (logique de suivi budgétaire).

Par exemple, une économie achat réalisée sur un marché interministériel de la Direction des achats de l'État (DAE) sera enregistrée sur le compte de la DAE et non plus sur les comptes des ministères utilisant le dit marché.

Cette nouvelle approche implique une importante réingénierie concernant tant les périmètres que les méthodes de définition des objectifs et d'affectation des résultats. Ces travaux, engagés dès le premier semestre 2019, demandent un certain temps d'autant qu'ils devront intégrer les impacts de la refonte de l'organisation territoriale de l'État. Aussi, si un suivi de l'efficacité achat reste systématiquement effectué en 2019, aucun objectif n'a été fixé à ce stade pour l'exercice. Enfin, les objectifs correspondants à la nouvelle approche ne sont pas encore fixés par la Direction des achats de l'État (DAE), ce qui ne permet pas de renseigner la cible 2020.

**INDICATEUR****Respect des coûts et délais des grands projets**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé (projets immobiliers)	%	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets immobiliers)	%	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques)	%	SO	0	SO	SO	SO	0
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets informatiques)	%	SO	0	SO	SO	SO	0

**Précisions méthodologiques**

Source des données :

secrétariat général des ministères sociaux / DSI / BRHAF pour les SI. Tableau de bord des projets SI sensibles pour le gouvernement.

secrétariat général des ministères sociaux / DFAS / SGI pour l'immobilier

J

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Dans le champ de la mission « Travail et Emploi », le projet de déploiement du compte personnel d'activité, conformément à la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, est le seul projet de système d'information et de communication (SIC) retenu par la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication (DINSIC) en cours de déploiement pour 2019. Il ne fait l'objet d'aucun dépassement calendaire ou budgétaire sur l'exercice 2019, et sort donc du champ de l'indicateur.

Aucun nouveau projet n'est retenu pour 2020.

## OBJECTIF

Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales

L'objectif vise l'amélioration de la qualité du service offert par le ministère et les opérateurs. L'axe privilégié est la satisfaction des usagers et des citoyens.

Le choix de cet objectif correspond à la nécessité de développer une politique de mise à disposition d'informations statistiques et d'études afin de répondre à une demande croissante de connaissances et d'évaluations de la part des décideurs publics et acteurs du monde économique et social, demande portée par les évolutions du cadre législatif et réglementaire, par les mutations du marché du travail et par l'attention permanente portée à l'efficacité de la dépense publique. Plus largement, une telle politique de mise à disposition de données statistiques et d'études vise à éclairer le débat public sur les questions du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

## INDICATEUR

Part des publications programmées diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Part des publications programmées diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée	%	73,4	71	68	68	72	70

### Précisions méthodologiques

Source des données : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Mode de calcul : l'indicateur mesure, pour les publications faisant l'objet d'une programmation, le respect du calendrier mis en ligne en début d'année. Sa valeur correspond à la part des publications diffusées au plus tard le mois suivant la date programmée par rapport au total des publications programmées. La publication est considérée comme ayant respecté la programmation initiale si elle a été publiée, à un mois près, le mois annoncé dans le calendrier.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La programmation annuelle des publications récurrentes de la DARES est publiée sur son site Internet. Le nombre important de publications, des retards dans la disponibilité des données mobilisées ou bien le souci de diffuser certaines publications non récurrentes en lien avec l'actualité économique et sociale, peuvent conduire à ajuster les dates de publication par rapport au calendrier prévu. Cependant, la trajectoire d'amélioration de cet indicateur, confirmée depuis 2015 devrait se poursuivre à horizon 2020. Dans ce contexte, la prévision actualisée 2019 et la prévision 2020 restent quasi-inchangées.



**INDICATEUR****Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation	Nb retombées médias	9122	4893	>7800	4800	5000	>8000

**Précisions méthodologiques**

Source des données : DARES/organisme extérieurs.

Mode de calcul: l'indicateur mesure la notoriété des travaux d'études, statistiques et de recherche, calculée par un prestataire externe de référence à partir du nombre de citations dans un panel de publications. Depuis 2007, le nombre de citations comptabilise les articles mentionnant soit la DARES (ou les services statistiques du ministère du travail), soit l'un des trois supports de publication de la DARES, soit les indicateurs sur les « chiffres du chômage » ou l'« emploi salarié » associés à la mention « ministère du travail » ou « ministère de l'emploi ».

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

La Dares revoit à la baisse son indicateur de notoriété. Cela est directement lié au changement de la périodicité de la diffusion des chiffres des demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi voulu par le ministère du Travail. De fait le nombre de publications relatives aux demandeurs d'emploi est passé de 12 à 4 dans l'année. La baisse a bien été anticipée mais elle a été sous-évaluée lors des exercices précédents. Entre 2017 et 2018, les retombées liées aux chiffres du chômage sont finalement en baisse de 66 % et donc impactent notre médiatisation globale.

Les prévisions s'appuient sur le développement et la valorisation d'actions de communication auprès des médias et des partenaires institutionnels prévus à partir du deuxième semestre 2019 et qui devraient soutenir cette politique. Ces prévisions se fondent également sur l'intérêt suscité par les travaux de la DARES dans le contexte socio-économique actuel. Le site Internet de la DARES représente enfin un levier d'action important pour faire connaître les publications de la Direction, tant au niveau des médias que des citoyens. Des travaux de refonte du site internet sont à ce titre engagés en 2019.

Dans ce contexte très évolutif, et en l'état actuel des données connues, il est proposé de confirmer en prévision l'objectif global 2019 pour envisager une amélioration de la notoriété en 2020.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	10 300 000
08 – Fonctionnement des services	0	2 659 234	194 389	2 853 623	0
09 – Systèmes d'information	0	15 448 951	0	15 448 951	0
10 – Affaires immobilières	0	0	0	0	0
11 – Communication	0	7 436 380	0	7 436 380	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	14 653 722	0	14 653 722	0
13 – Politique des ressources humaines	0	29 946 227	0	29 946 227	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	67 929 572	0	0	67 929 572	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	83 483 186	0	0	83 483 186	0
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	332 954 687	0	0	332 954 687	0
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 364 214	0	0	21 364 214	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	93 220 607	0	0	93 220 607	0
<b>Total</b>	<b>598 952 266</b>	<b>70 144 514</b>	<b>194 389</b>	<b>669 291 169</b>	<b>10 300 000</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	10 300 000
08 – Fonctionnement des services	0	2 878 305	194 389	3 072 694	0
09 – Systèmes d'information	0	15 448 951	0	15 448 951	0
10 – Affaires immobilières	0	0	0	0	0
11 – Communication	0	7 509 758	0	7 509 758	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	14 257 508	0	14 257 508	0
13 – Politique des ressources humaines	0	29 013 780	0	29 013 780	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	67 929 572	0	0	67 929 572	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	83 483 186	0	0	83 483 186	0

**Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail**

Programme n° 155 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	332 954 687	0	0	<b>332 954 687</b>	0
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 364 214	0	0	<b>21 364 214</b>	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	93 220 607	0	0	<b>93 220 607</b>	0
<b>Total</b>	<b>598 952 266</b>	<b>69 108 302</b>	<b>194 389</b>	<b>668 254 957</b>	<b>10 300 000</b>

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	9 300 000
08 – Fonctionnement des services	0	5 404 315	194 389	5 598 704	0
09 – Systèmes d'information	0	16 948 951	0	16 948 951	0
10 – Affaires immobilières	0	2 338 591	0	2 338 591	0
11 – Communication	0	7 436 380	0	7 436 380	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	14 653 722	0	14 653 722	0
13 – Politique des ressources humaines	0	28 814 585	0	28 814 585	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	72 085 906	0	0	72 085 906	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	85 833 693	0	0	85 833 693	0
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	333 271 905	0	0	333 271 905	0
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 752 975	0	0	21 752 975	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	101 512 491	0	0	101 512 491	0
<b>Total</b>	<b>614 456 970</b>	<b>75 596 544</b>	<b>194 389</b>	<b>690 247 903</b>	<b>9 300 000</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	9 300 000
08 – Fonctionnement des services	0	3 355 322	194 389	3 549 711	0
09 – Systèmes d'information	0	16 948 951	0	16 948 951	0
10 – Affaires immobilières	0	4 041 419	0	4 041 419	0
11 – Communication	0	7 509 758	0	7 509 758	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	14 257 508	0	14 257 508	0
13 – Politique des ressources humaines	0	27 882 138	0	27 882 138	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	72 085 906	0	0	72 085 906	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	85 833 693	0	0	85 833 693	0



**Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail**

Programme n° 155 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	333 271 905	0	0	<b>333 271 905</b>	0
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 752 975	0	0	<b>21 752 975</b>	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	101 512 491	0	0	<b>101 512 491</b>	0
<b>Total</b>	<b>614 456 970</b>	<b>73 995 096</b>	<b>194 389</b>	<b>688 646 455</b>	<b>9 300 000</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	614 456 970	598 952 266	2 800 000	614 456 970	598 952 266	2 800 000
Rémunérations d'activité	371 426 239	363 712 823	2 800 000	371 426 239	363 712 823	2 800 000
Cotisations et contributions sociales	238 530 731	230 739 443	0	238 530 731	230 739 443	0
Prestations sociales et allocations diverses	4 500 000	4 500 000	0	4 500 000	4 500 000	0
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	75 596 544	70 144 514	7 500 000	73 995 096	69 108 302	7 500 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	60 773 789	55 321 759	7 500 000	59 172 341	54 285 547	7 500 000
Subventions pour charges de service public	14 822 755	14 822 755	0	14 822 755	14 822 755	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	194 389	194 389	0	194 389	194 389	0
Transferts aux autres collectivités	194 389	194 389	0	194 389	194 389	0
<b>Total</b>	<b>690 247 903</b>	<b>669 291 169</b>	<b>10 300 000</b>	<b>688 646 455</b>	<b>668 254 957</b>	<b>10 300 000</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	0	0
08 – Fonctionnement des services	0	2 853 623	2 853 623	0	3 072 694	3 072 694
09 – Systèmes d'information	0	15 448 951	15 448 951	0	15 448 951	15 448 951
10 – Affaires immobilières	0	0	0	0	0	0
11 – Communication	0	7 436 380	7 436 380	0	7 509 758	7 509 758
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	14 653 722	14 653 722	0	14 257 508	14 257 508
13 – Politique des ressources humaines	0	29 946 227	29 946 227	0	29 013 780	29 013 780
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	67 929 572	0	67 929 572	67 929 572	0	67 929 572
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	83 483 186	0	83 483 186	83 483 186	0	83 483 186
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	332 954 687	0	332 954 687	332 954 687	0	332 954 687
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 364 214	0	21 364 214	21 364 214	0	21 364 214
18 – Personnels transversaux et de soutien	93 220 607	0	93 220 607	93 220 607	0	93 220 607
<b>Total</b>	<b>598 952 266</b>	<b>70 338 903</b>	<b>669 291 169</b>	<b>598 952 266</b>	<b>69 302 691</b>	<b>668 254 957</b>

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants		-74 823	-28 729	-103 552	-4 889 337	-4 889 337	-4 992 889	-4 992 889
Prise en charge des postes de travail au sein des DDI	► 216	-74 823	-28 729	-103 552	-2 600	-2 600	-106 152	-106 152
Extension des crédits de fonctionnement du programme 333 aux territoires ultra-marins	► 354				-4 886 737	-4 886 737	-4 886 737	-4 886 737

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-1	
Prise en charge des postes de travail au sein des DDI	► 216	-1	

En 2020, les crédits de titre 2 du programme 155 intègrent un transfert sortant de 103 552€ (74 823€ hors CAS Pensions et 28 729€ CAS Pensions) pour 1 ETPT vers le programme 216 "Conduite et Pilotage des politiques de l'intérieur" de la mission "Administration générale et territoriale de l'Etat". Ce transfert intervient au titre de la prise en charge des postes de travail au sein des directions départementales interministérielles (DDI).

Les crédits hors titre 2 du programme 155 intègrent :

- un transfert sortant de 2 600€ en AE et CP vers le programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur". Ce transfert vient compléter le transfert de titre 2 susmentionné.
- un transfert sortant de 4 886 737 € en AE et CP vers le nouveau programme 354 "Administration territoriale de l'Etat" porté par le ministère de l'Intérieur, relatif aux crédits de fonctionnement et d'immobilier des DIECCTE.

## MESURES DE PÉRIMÈTRE

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020	dont impact des schémas d'emplois 2020 sur 2020	Plafond demandé pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Emplois fonctionnels	159	0	0	+2	-3	-3	0	158
A administratifs	1 389	0	0	+41	-16	-7	-9	1 414
A techniques	2 370	0	-1	+370	-38	-21	-17	2 701
B administratifs	759	0	0	+100	+19	0	+19	878
B techniques	1 831	0	0	-360	-112	-39	-73	1 359
Catégorie C	2 344	0	0	-153	-102	-28	-74	2 089
<b>Total</b>	<b>8 852</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-252</b>	<b>-98</b>	<b>-154</b>	<b>8 599</b>

## EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

Le plafond d'emplois de la mission « Travail et emploi » pour 2020 est fixé à 8 599 ETPT. Il est en baisse de 253 ETPT par rapport au plafond de la LFI 2019 (8 852 ETPT) qui prenait en compte une réduction de 160 ETPT en application de l'article 11 de la LPPF (correction technique liée à la non saturation du plafond d'emplois).

Cette baisse résulte de :

- a) la poursuite de l'effort de maîtrise des effectifs de l'Etat sur le quinquennat qui se traduit par une réduction de 252 ETPT se décomposant ainsi :
- extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020 : -98 ETPT
  - impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020 : -154 ETPT

b) du transfert sortant (-1 ETPT) décrit au paragraphe précédent.

Par ailleurs, les corrections techniques tiennent compte de la répartition des postes structurellement vacants et supprimés par amendement en LFR 2018 au titre de l'article 11 de la LPFP, ainsi que des effets de repyramidage liés à la poursuite du plan de requalification concernant les contrôleurs du travail (qui a conduit à diminuer les effectifs de B techniques, cf. mesures catégorielles infra).

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Emplois fonctionnels	20	11	7,00	20	0	7,00	0,00
A administratifs	145	21	7,00	137	42	7,40	-8,00
A techniques	120	80	7,00	111	79	8,40	-9,00
B administratifs	96	46	7,00	170	112	8,30	74,00
B techniques	158	135	7,00	12	0	7,00	- 146,00
Catégorie C	306	256	7,00	169	30	7,40	- 137,00
<b>Total</b>	<b>845</b>	<b>549</b>	<b>7,00</b>	<b>619</b>	<b>263</b>	<b>7,81</b>	<b>- 226,00</b>

### EVOLUTION DES EMPLOIS

Le schéma d'emplois, solde des entrées et sorties prévues en 2020, s'élève à -226 ETP.

### HYPOTHESES DE SORTIES

Les sorties prévues pour 2020 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure à s'élèvent à 845 ETP:

- 549 départs à la retraite;
- 296 autres sorties (détachements sortants, fins de détachement entrants, etc.).

### HYPOTHESES D'ENTREES:

Les entrées prévues en 2020 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) s'élèvent à 619 ETP:

- 263 primo recrutements;
- 356 autres entrées (réintégrations, détachement entrants, etc.).

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2019	PLF 2020
Administration centrale	1 030	1 068
Services régionaux	7 761	7 458
Opérateurs	3	3
Services à l'étranger	0	0
Services départementaux	0	0
Autres	59	70
<b>Total</b>	<b>8 852</b>	<b>8 599</b>

La répartition présentée à ce stade entre l'administration centrale et les services déconcentrés est totalement indicative.

Elle a été calculée non pas à partir du PAP 2019, mais à partir du RAP 2018 pour être au plus près possible de la dernière réalité connue.

Les données du RAP 2018 ont donc été actualisées des transferts et des schémas d'emplois 2019 et 2020, répartis pour ces derniers de façon homothétique entre administration centrale et services déconcentrés dans l'attente des décisions de notification d'effectifs dans les services pour 2020.

La catégorie « Autres » correspond aux élèves inspecteurs du travail en formation à l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP). Ces agents ont tous vocation à rejoindre les services déconcentrés après leur formation.

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
07 – Fonds social européen - Assistance technique	60
08 – Fonctionnement des services	0
09 – Systèmes d'information	0
10 – Affaires immobilières	0
11 – Communication	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0
13 – Politique des ressources humaines	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	956
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 191
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	4 667
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	265
18 – Personnels transversaux et de soutien	1 460
<b>Total</b>	<b>8 599</b>

La présente répartition est elle aussi indicative. Elle est établie, avant schéma d'emplois, sur la base du poids des effectifs affectés à la mise en oeuvre de chaque politique publique et aux fonctions soutien tel qu'observé au 31 décembre 2018, notamment sur la base des résultats de l'enquête "Affectations opérationnelles" menée dans les services déconcentrés et de la situation constatée au 31 décembre 2018 des effectifs en administration centrale.

Cette répartition n'est nullement prescriptive et ne vaut pas autorisation de recrutements ; elle ne préjuge en rien de la répartition finale des effectifs qui sera arrêtée et notifiée en ETP à la fois aux services d'administration centrale et aux services déconcentrés en 2020, qui tiendra naturellement compte des priorités gouvernementales relatives à la proximité des administrations vis à vis des citoyens.

#### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 92

#### INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur 11669 du volet performance précise le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines du programme 155.

## Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2019	PLF 2020
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>371 426 239</b>	<b>363 712 823</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>238 530 731</b>	<b>230 739 443</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	182 938 738	176 856 245
- Civils (y.c. ATI)	182 938	176 856
	738	245
- Militaires		
- Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
- Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	55 591 993	53 883 198
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 500 000</b>
<b>Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)</b>	<b>614 456 970</b>	<b>598 952 266</b>
<b>Total Titre 2 (hors Cas pensions)</b>	<b>431 518 232</b>	<b>422 096 021</b>
FDC et ADP prévus en T2	2 800 000	2 800 000

Les prestations sociales et allocations diverses sont estimées à 4,5 M€ en 2020, dont 1 M€ au titre du versement de l'allocation de retour à l'emploi (ARE).

### ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2019 retraitée</b>	<b>423,46</b>
Prévision Exécution 2019 hors CAS Pensions	425,96
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019-2020	-0,07
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,42
- GIPA	-
	0,0
	2
- Indemnisation des jours de CET	-
	2,0
	0
- Mesures de restructurations	-
	0,4
	0
- Autres	0,0
	0
<b>Impact du schéma d'emploi</b>	<b>-9,72</b>
EAP schéma d'emplois 2019	-3,92
Schéma d'emplois 2020	-5,79
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>3,35</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,02</b>
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>2,58</b>
GVT positif	6,26
GVT négatif	-3,68
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>2,40</b>
Indemnisation des jours de CET	2,00
Mesures de restructurations	0,40
Autres	0,00
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,00</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	0,00
<b>Total</b>	<b>422,10</b>

**Socle Exécution 2019 retraitée**

Les mesures de restructurations (-0,4 M€) correspondent aux versements prévisionnels de l'indemnité de départ volontaire (IDV) et de la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'Etat (PARRE).

**Mesures générales**

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,02 M€ au bénéfice de 200 agents environ.

**GVT solde**

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) positif, hors CAS Pensions, est estimé à 6,3 M€, soit 1,5% des crédits hors CAS Pensions prévus en 2020.

Le GVT négatif, économie réalisée au titre de l'écart de rémunération entre les entrants et les sortants, est estimé quant à lui à -3,7 M€, soit -0,9% des crédits hors CAS Pensions prévus en 2020.

**Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA**

Les mesures de restructurations (0,4 M€) correspondent aux versements prévisionnels de l'indemnité de départ volontaire (IDV) et de la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'Etat (PARRE).

**COÛTS ENTRÉE-SORTIE**

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Emplois fonctionnels	101 337	106 566	109 901	90 057	95 919	98 440
A administratifs	49 704	59 582	55 231	43 324	49 998	48 353
A techniques	45 650	53 756	52 292	39 729	46 941	45 639
B administratifs	32 576	36 791	36 061	28 184	31 834	31 319
B techniques	40 608	44 755	45 779	35 180	39 353	39 787
Catégorie C	30 091	33 050	33 135	25 989	28 736	28 730

Le coût global correspond au coût moyen par agent, hors catégorie 23, tel que constaté en RAP 2018.

**MESURES CATÉGORIELLES**

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
Effets extension année pleine	0					293 349	320 017
<i>Requalification des contrôleurs du travail en inspecteurs du travail</i>	250	A	Contrôleurs du travail	12-2019	11	293 349	320 017
Mesures statutaires	0					3 059 184	3 059 184
<i>Mise en oeuvre du protocole relatif aux Parcours Professionnels, aux Carrières et aux Rémunérations (PPCR)</i>	0	A, B, C	Tous les agents	01-2020	12	1 453 584	1 453 584
<i>mesure relative aux restructurations (30 agents de ex pôles 3E des Direccte)</i>	30	A, B		01-2020	12	1 605 600	1 605 600
<b>Total</b>						<b>3 352 533</b>	<b>3 379 201</b>

Les mesures catégorielles prévues en 2020 s'élèvent à 3,35 M€ hors CAS Pensions et concernent les mesures statutaires suivantes:

- l'effet d'extension en année pleine de la requalification des contrôleurs du travail en inspecteurs du travail pour un coût estimé à 0,29 M€ hors CAS Pensions
- la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) au titre de 2020, pour un coût estimé à 1,45 M€



- enfin une mesure indemnitaire d'un montant de 1,61M€ HCAS, destinée essentiellement à accroître la rémunération au mérite des agents.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration collective		3 100 000		3 100 000
Logement, prêt immobilier				
Famille dont arbre de Noël, centre de vacances, colonies		930 000		930 000
Œuvres sociales, prêts sociaux, secours et soutien de toute nature (juridique, mutuelle, etc.)		910 000		910 000
Santé (soins et prévention)		1 370 000		1 370 000
Autres		561 627		561 627
<b>Total</b>		<b>6 871 627</b>		<b>6 871 627</b>

Les crédits d'action sociale -hors titre 2- se composent de cinq postes :

1. Le poste *Restauration collective* représente environ 45% du budget dédié à l'action sociale.
2. Le poste *Famille* regroupe les dépenses liées à l'organisation des arbres de Noël et à la distribution des Chèques Emploi Service Universel préfinancés.
3. Le poste *Œuvres sociales* concerne l'aide du ministère à la protection sociale complémentaire des agents ainsi que l'ensemble des subventions versées aux associations du personnel pour les activités culturelles et sportives proposées aux agents affectés aussi bien en administration centrale qu'en services déconcentrés.
4. Le poste *Santé* couvre les dépenses qui ne sont pas des dépenses d'action sociale au sens strict, mais qui accompagnent des objectifs conduits par la DRH. Ainsi sont financées des actions liées aux conditions de travail avec la mise en place d'un réseau de psychologues du travail pour les risques psycho-sociaux, une cellule d'écoute et d'alerte afin de lutter contre la discrimination ainsi que des actions liées à l'obligation de l'employeur et qui concernent la médecine de prévention y compris la mise en place d'une application destinée à gérer les comités médicaux et les commissions de réforme.
5. Le poste *Autres* correspond majoritairement aux prestations d'action sociale liées à l'insertion professionnelle des agents handicapés.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

### INDICATEURS IMMOBILIERS

### RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

## Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2007-2014						

## Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2015-2020						

## Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
28 863 719	0	92 981 010	98 158 696	21 044 731

### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
21 044 731	9 227 808 0	10 256 923	780 000	780 000
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
70 338 903 7 500 000	60 074 883 7 500 000	6 324 823	3 939 197	0
<b>Totaux</b>	<b>76 802 691</b>	<b>16 581 746</b>	<b>4 719 197</b>	<b>780 000</b>

### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
86.8%	8.1%	5.1%	0%

#### Commentaire

**L'évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 est de 21 044 731€.**

46% concernent les sommes dues au titre des systèmes d'information.

23% concernent les dépenses relatives aux études, statistiques, évaluations et recherches compte-tenu du caractère pluriannuel de ces opérations.

15% concernent les dépenses de l'action n°13 "politique des ressources humaines" correspondant essentiellement à des remboursements liés aux agents mis à disposition par divers organismes et à des dépenses relatives à la formation des apprentis.

Enfin, dans le cadre du transfert au programme 354 des crédits de fonctionnement et d'immobilier des DIECCTE, un retraitement de 1 M€ a été effectué sur le montant du reste à payer en immobilier en considérant que ces crédits seront consommés sur le programme recevant le transfert.

**L'évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 est de 21 080 942€.**

L'essentiel de ces restes à payer concernerait les dépenses liées aux études, statistiques, évaluations et recherches et aux systèmes d'information.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 07 0,0%****Fonds social européen - Assistance technique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	10 300 000
Crédits de paiement	0	0	0	10 300 000

L'action n°07 permet d'assurer la traçabilité des crédits européens reçus au titre de l'assistance technique du Fonds social européen (FSE).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

L'action n°07 est uniquement dotée, par rattachement de fonds de concours, de crédits en provenance du Fonds social européen (FSE), afin de financer des opérations d'assistance technique.

Pour l'exercice annuel 2020, le montant total est estimé à 10,3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur la base du montant à programmer et à réaliser au titre de la programmation FSE 2014-2020.

Les montants du FSE inscrits sur cette action concourent pour 7,5 M€ au financement d'opérations telles que :

- l'appui à la gestion et au contrôle des programmes communautaires (prestations de contrôle de service fait, d'audits d'opérations, de contrôle de supervision sur les délégataires de gestion, prise en charge des déplacements liés à la gestion des programmes, prestations de formation et d'appui aux porteurs de projets, etc.) ;
- la communication et l'évaluation des programmes (études générales d'évaluation et d'impact, colloques, séminaires, publications, etc.) ;
- l'appui à la mise en œuvre du programme ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique, l'amélioration des systèmes d'information (dématérialisation des dossiers de gestion, interface de saisie des indicateurs d'évaluation et de pilotage des programmes, Ma-démarche-FSE, etc.).

Ces crédits permettent également, pour 2,8 M€, de rémunérer 60 agents contractuels recrutés sur des crédits d'assistance technique et affectés en services déconcentrés (métropole et outre-mer) au suivi des actions financées par le FSE.

**ACTION n° 08 0,4%****Fonctionnement des services**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 853 623	<b>2 853 623</b>	0
Crédits de paiement	0	3 072 694	<b>3 072 694</b>	0

L'action n°08 ne porte plus que les dépenses de fonctionnement courant de la collectivité de Wallis-et-Futuna ainsi que les frais de justice et la subvention à Expertise France. Elle inclut également les crédits Plan d'investissement dans les compétences (PIC) mobilisés au titre d'actions de modernisation.

En effet, à compter du 1er janvier 2020, les dépenses de fonctionnement et d'immobilier des DIECCTE seront portées par le nouveau programme 354 "Administration territoriale de l'Etat" et ont donné lieu à un transfert au bénéfice de ce programme.

Les dépenses de fonctionnement des DIRECCTE sont, quant à elles, portées depuis 2018 par le programme 333 "Moyens mutualisés des administrations déconcentrées" de la mission "Direction de l'action du gouvernement" et basculeront sur le programme 354 en 2020.

Enfin, les dépenses de l'administration centrale sont mutualisées sur le programme 124 "Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative" de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances".

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 659 234	2 878 305
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 659 234	2 878 305
Dépenses d'intervention	194 389	194 389
Transferts aux autres collectivités	194 389	194 389
<b>Total</b>	<b>2 853 623</b>	<b>3 072 694</b>

### Le fonctionnement courant : 0,05 M€ en AE et CP

Ces dépenses correspondent aux coûts de fonctionnement du Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) de la collectivité de Wallis-et-Futuna.

### Modernisation : 1,11 M€ en AE et 1,33 M€ en CP

Dans le cadre notamment de la mise en oeuvre du PIC, les crédits de modernisation financent le recours à des prestataires extérieurs principalement pour des missions de conseil ou d'études.

### Les frais de justice et réparations civiles : 1,5 M€ en AE et CP

Les frais de contentieux et, de manière générale, les réparations civiles concernent principalement la mise en oeuvre de la responsabilité de l'Etat en matière de santé et de sécurité au travail (amiante) et de licenciement (pour faute ou économique) de salariés protégés. Ils résultent également de la mise en oeuvre de la protection fonctionnelle des agents publics poursuivis devant les juridictions et, plus particulièrement, des agents du service de l'inspection du travail. Ils permettent enfin l'indemnisation des préjudices subis par les agents des services de l'administration du travail et de l'emploi à l'occasion d'accidents de la circulation.

## DEPENSES D'INTERVENTION

### Subvention à Expertise France : 0,19 M€ en AE et CP

Une contribution d'un montant de 194 389 € en AE et CP est prévue en 2020 en faveur de l'opérateur de coopération technique internationale Expertise France (projets « travail »).

## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Exécution 2019 au 30 Juin			Prévision 2020		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagement	0	0	0	0	500 000	500 000
Crédits de paiement	0	0	0	0	500 000	500 000

Le programme 155 accompagne le déploiement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), déclinaison du Grand plan d'investissement dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'action n°08 contribue à hauteur de 0,5 M€ en AE et CP, à travers l'UO Modernisation, au financement des missions de conseil ou d'études.

**ACTION n° 09 2,3%**

## Systèmes d'information

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	15 448 951	15 448 951	0
Crédits de paiement	0	15 448 951	15 448 951	0

L'action n°09 permet de financer les dépenses liées aux systèmes d'information du ministère du travail sur le champ des projets applicatifs liés aux politiques publiques et à l'informatique statistique.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	15 448 951	15 448 951
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 448 951	15 448 951
<b>Total</b>	<b>15 448 951</b>	<b>15 448 951</b>

Les crédits informatiques pilotés par la Direction des systèmes d'information (DSI) s'élèvent à 13 984 651 € en AE et CP. Ils sont destinés au financement d'applicatifs et produits numériques de politique publique dans le champ du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Il s'agira, notamment en 2020, de la refonte du système d'information de l'inspection du travail, de la montée en puissance du centre de calcul sécurisé (CCS) pour les services statistiques de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et de la mise en service du code du travail numérique, cofinancé par le Fonds de transformation de l'action publique (FTAP).

La part des crédits mobilisables pour l'informatique statistique pilotés par la DARES s'élève, quant à elle, à 1 464 300€ en AE et CP.

Le projet de suivi de l'insertion des apprentis et lycéens sortant de formation professionnelle, initié en 2019 et réalisé conjointement avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale se poursuit en 2020. Il bénéficie de financements provenant du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) et a vocation à être déployé jusqu'en 2021.

## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Exécution 2019 au 30 Juin			Prévision 2020		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagement	0	0	0	0	2 500 000	2 500 000
Crédits de paiement	0	0	0	0	2 500 000	2 500 000

Le programme 155 accompagne le déploiement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), déclinaison du Grand plan d'investissement dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'action n°09 contribue à hauteur de 2,5 M€ en AE et CP aux dépenses du PIC relatives aux systèmes d'information. Ces dernières participeront de l'objectif de développer l'interconnexion entre les systèmes d'information de la formation professionnelle par le biais de divers projets informatiques :

- Le système d'information « Outil de collecte », portail permettant de collecter l'ensemble des données liées aux actions réalisées par les porteurs de projets lauréats d'appels à projets dans le cadre du PIC
- Le système d'information « SI AAP / Conventionnement », solution permettant de prendre en charge dans un même outil toutes les étapes, allant de la communication sur un appel à projets et la réception et la gestion des candidatures au conventionnement avec les lauréats et le rendu-compte sur la réalisation des objectifs fixés
- l'outil dématérialisé OuiForm d'orientation vers la formation développé par Pôle emploi en collaboration avec la région Grand-Est (financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage)

**ACTION n° 10 0,0%**

## Affaires immobilières

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

En 2020, l'action n°10 n'est plus abondée suite au transfert en base des crédits immobiliers des DIECCTE vers le programme 354 "Administration territoriale de l'Etat". Le programme 155 "Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail" ne porte donc plus aucun crédit se rattachant aux affaires immobilières.

**ACTION n° 11 1,1%**

## Communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	7 436 380	7 436 380	0
Crédits de paiement	0	7 509 758	7 509 758	0

L'action n°11 couvre les dépenses de communication se rapportant aux champs du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	7 436 380	7 509 758
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 436 380	7 509 758
<b>Total</b>	<b>7 436 380</b>	<b>7 509 758</b>

Les dépenses de communication peuvent être réparties en trois catégories :

- **Les dépenses transversales de socle correspondent aux prestations de communication venant en appui de l'activité de tous les services tout au long de l'année.** Elles recouvrent la production et la diffusion de documents imprimés ou en ligne (tels les bilans annuels sur la négociation collective et les relations de travail) ; la gestion du site internet du ministère (maintenance, évolutions techniques, animation éditoriale) ; la fourniture de services audiovisuels et photographiques, les abonnements à des services d'agence de presse ou de veille média et réseaux sociaux.
- **Les dépenses de communication pour accompagner des réformes et des politiques publiques :** la campagne « Formation, je passe à l'action » initiée en 2019 se poursuivra en 2020. Elle vise à faire connaître l'application « mon compte formation » dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). La campagne de communication sur l'apprentissage « *Démarre ta story* » se poursuivra elle aussi en 2020 avec de nouveaux épisodes de la série sur *Youtube* pour découvrir des métiers de l'apprentissage.
- **Les dépenses relatives à l'organisation de manifestations publiques :** les principales manifestations publiques recouvrent des colloques techniques organisés par les services centraux des ministères à l'attention de publics internes ou externes et dont l'objet est de diffuser des études ou de partager des bonnes pratiques. En 2020 auront lieu, notamment, la 7<sup>ème</sup> édition des *Journées des initiatives territoriales de l'emploi* réunissant acteurs locaux et services de l'Etat et la 2<sup>ème</sup> session « *Réussites du dialogue social* ». Le ministère participera également à des salons ayant trait à l'accès à l'emploi, la création ou la reprise d'activité ou encore la formation professionnelle tel que le Salon du travail et de la mobilité professionnelle.

## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Exécution 2019 au 30 Juin			Prévision 2020		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagement	0	0	0	0	3 640 000	3 640 000
Crédits de paiement	0	0	0	0	3 640 000	3 640 000

Le programme 155 accompagne le déploiement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), déclinaison du Grand plan d'investissement dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'action n°11 contribue à hauteur de 3,64 M€ en AE et CP au financement des actions de communication liées au déploiement et à la mise en oeuvre du PIC.



**ACTION n° 12 2,2%****Études, statistiques évaluation et recherche**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	14 653 722	<b>14 653 722</b>	0
Crédits de paiement	0	14 257 508	<b>14 257 508</b>	0

L'action n°12 regroupe les dépenses de production de statistiques, études et recherches du ministère du travail et de l'emploi. Les services responsables de cette action sont la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et les services chargés des études, statistiques et évaluations des DI(R)ECCTE.

Cette action porte également la subvention pour charge de service public (SCSP) versée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	14 653 722	14 257 508
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 739 581	13 343 367
Subventions pour charges de service public	914 141	914 141
<b>Total</b>	<b>14 653 722</b>	<b>14 257 508</b>

**Dépenses de fonctionnement : 13 739 581 € en AE et 13 343 367 € en CP**

Les crédits de fonctionnement financent les travaux menés d'une part par la DARES (13,25 M€ en AE et 12,85 M€ en CP) et, d'autre part par les services chargés des études, statistiques et évaluations (SESE) des DI(R)ECCTE (0,49 M€ en AE et CP).

Les crédits mobilisés en administration centrale permettent de couvrir deux grands types de dépenses :

- *Dépenses du socle statistique*

Il s'agit des coûts de production et de diffusion de données statistiques conjoncturelles, utiles aux ministères comme aux acteurs économiques et sociaux (enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, suivi des bénéficiaires des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, indicateurs sur les mouvements de main d'œuvre qui se substituent aux déclarations de mouvements de main-d'œuvre, suivi de l'emploi intérimaire, enquête sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, etc.). Depuis 2016, la DARES poursuit son effort pour le déploiement de la Déclaration sociale nominative (DSN) qui vient se substituer à certaines modalités de collecte de données existantes.

- *Dépenses destinées aux études et à la recherche sur le champ des politiques publiques du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle*

Afin d'éclairer le débat économique et social et d'apporter un appui à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques relevant des champs de compétence du ministère, la DARES conduit ou diligente des travaux d'évaluation, d'études et de recherche, dont certains s'appuient sur des enquêtes statistiques reconnues d'intérêt général. Ces crédits correspondent à des opérations dont la réalisation est pour tout ou partie confiée à des équipes de chercheurs ou à des prestataires.

**Subvention pour charges de service public : 914 141 € en AE et CP**

Il est prévu d'accorder une subvention pour charges de service public d'un montant de 914 141 € au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire ».

## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Exécution 2019 au 30 Juin			Prévision 2020		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagement	0	0	0	0	4 000 000	4 000 000
Crédits de paiement	0	0	0	0	4 000 000	4 000 000

Le programme 155 accompagne le déploiement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), déclinaison du Grand plan d'investissement dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'action n°13 contribue à hauteur de 4 M€ en AE et CP au financement des actions d'évaluation du PIC programmées par la DARES.

**ACTION n° 13 4,5%**

## Politique des ressources humaines

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	29 946 227	29 946 227	0
Crédits de paiement	0	29 013 780	29 013 780	0

L'action n°13 regroupe l'ensemble des dépenses de personnel hors masse salariale dont :

- les dépenses de formation et d'action sociale de l'ensemble des personnels rémunérés par le programme ;
- les frais relatifs à la médecine de prévention et aux actions liées aux conditions de travail ;
- les dépenses de remboursement des personnels mis à disposition des ministères et de gratification des stagiaires.

Cette action porte également la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	29 946 227	29 013 780
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 037 613	15 105 166
Subventions pour charges de service public	13 908 614	13 908 614
<b>Total</b>	<b>29 946 227</b>	<b>29 013 780</b>

Les dépenses de fonctionnement courant se répartissent ainsi :

**L'action sociale: 7,11 M€ en AE et 6,89 M€ en CP**

La ventilation de ces crédits est décrite dans la partie « Emplois et dépenses de personnel / Action sociale – hors titre 2 » du présent document.

**La formation : 1,06 M€ en AE et 0,88 M€ en CP**

Les crédits de la formation continue sont destinés à financer l'offre ministérielle pilotée et organisée par le bureau de la formation (administration centrale et services territoriaux). Le budget de la formation couvre également les dépenses de formation mises en œuvre par les directions régionales au titre de leur plan régional de formation.

Les crédits participent enfin au financement du coût pédagogique de la formation des apprentis recrutés par le ministère du travail.

**Le remboursement des personnels mis à disposition du ministère et la gratification des stagiaires : 6,71 M€ en AE et 6,19 M€ en CP**

Ces crédits permettent principalement le remboursement des personnels mis à disposition du ministère, notamment pour disposer de personnels ayant des compétences techniques spécifiques qui ne se trouvent pas parmi les corps du ministère.

**Subvention pour charges de service public : 13,9 M€ en AE et CP**

Cette subvention, d'un montant de 13 908 614 € est versée à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), établissement public administratif de l'État, en charge de la formation initiale et continue des agents de la mission « Travail et emploi ». Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du présent document.

**L'accompagnement dans le cadre des réorganisations territoriales de l'Etat (1,15 M€ en AE et CP) :** ces crédits sont destinés à accompagner les conséquences de la réforme territoriale de l'Etat qui concerne les DIRECCTE. En effet, ces dernières seront intégrées au sein d'une nouvelle direction régionale qui regroupera également les missions de cohésion sociale des DRJSCS. Le déploiement d'un dispositif RH à la hauteur des enjeux s'impose, lequel prévoira, en cas de besoin, des mesures d'accompagnement collectif et individuel des agents, la mise en place de bilans de compétences, l'établissement d'un plan de formation des agents, le recours à des consultants et à des experts de la transformation. Ces crédits seront complétés par un cofinancement du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH).

## **ACTION n° 14 10,1%**

### **Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	67 929 572	0	<b>67 929 572</b>	0
Crédits de paiement	67 929 572	0	<b>67 929 572</b>	0

Constitués d'une partie des effectifs de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelles (DGEFP) et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action n° 14 contribuent aux politiques de lutte contre le chômage et l'exclusion durable du marché du travail. Leur nombre est estimé de façon indicative à 11% du plafond d'emplois autorisé pour 2020, soit 956 ETPT annuels.

## **ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	67 929 572	67 929 572
Rémunérations d'activité	42 109 914	42 109 914
Cotisations et contributions sociales	25 232 126	25 232 126
Prestations sociales et allocations diverses	587 532	587 532
<b>Total</b>	<b>67 929 572</b>	<b>67 929 572</b>

**ACTION n° 15 12,5%**

**Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	83 483 186	0	<b>83 483 186</b>	0
Crédits de paiement	83 483 186	0	<b>83 483 186</b>	0

Constitués d'une partie des effectifs de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelles (DGEFP) et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action n° 15 contribuent aux politiques visant à prévenir et à prévoir l'impact des restructurations économiques. Leur nombre est estimé de façon indicative à 14% du plafond d'emplois autorisé pour 2020, soit 1 191 ETPT annuels.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	83 483 186	83 483 186
Rémunérations d'activité	51 222 698	51 222 698
Cotisations et contributions sociales	31 661 157	31 661 157
Prestations sociales et allocations diverses	599 331	599 331
<b>Total</b>	<b>83 483 186</b>	<b>83 483 186</b>

**CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT**

	Exécution 2019 au 30 Juin			Prévision 2020		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagement	0	0	<b>0</b>	1 155 990	0	<b>1 155 990</b>
Crédits de paiement	0	0	<b>0</b>	1 155 990	0	<b>1 155 990</b>

Dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC), 1 155 990 € sont destinés au recrutement temporaire de 15 emplois (dont 2 statisticiens) financés sur la durée du plan.

## Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION n° 16 49,7%**

**Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	332 954 687	0	<b>332 954 687</b>	0
Crédits de paiement	332 954 687	0	<b>332 954 687</b>	0

Les effectifs de l'action n° 16 sont les plus nombreux. Ils participent à l'action de l'Etat en matière de santé et de sécurité au travail, d'amélioration de la qualité et de l'effectivité du droit, de développement du dialogue social et de démocratie sociale, ainsi que de lutte contre le travail illégal. Ils regroupent les effectifs de la direction générale du travail (DGT) et des agents des services déconcentrés notamment les effectifs de l'inspection du travail affectés dans les unités de contrôle. Leur nombre est estimé de façon indicative à 54% du plafond d'emplois autorisé pour 2020, soit 4 667 ETPT annuels.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	332 954 687	332 954 687
Rémunérations d'activité	199 958 132	199 958 132
Cotisations et contributions sociales	130 969 004	130 969 004
Prestations sociales et allocations diverses	2 027 551	2 027 551
<b>Total</b>	<b>332 954 687</b>	<b>332 954 687</b>

**ACTION n° 17 3,2%**

**Personnels de statistiques, études et recherche**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	21 364 214	0	<b>21 364 214</b>	0
Crédits de paiement	21 364 214	0	<b>21 364 214</b>	0

Les effectifs de l'action n°17 participent, en administration centrale (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – DARES) et dans les services en charge des études, des évaluations et des statistiques des services déconcentrés, aux activités de production et de mise à disposition d'informations statistiques sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle, à la conduite et à la diffusion de travaux d'évaluation des politiques publiques de la mission et au développement de travaux de recherche et d'études. Leur nombre est estimé de façon indicative à 3% du plafond d'emplois autorisé pour 2020, soit 265 ETPT annuels.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	21 364 214	21 364 214
Rémunérations d'activité	13 554 348	13 554 348
Cotisations et contributions sociales	7 476 183	7 476 183
Prestations sociales et allocations diverses	333 683	333 683
<b>Total</b>	<b>21 364 214</b>	<b>21 364 214</b>

**ACTION n° 18 13,9%**

## Personnels transversaux et de soutien

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	93 220 607	0	<b>93 220 607</b>	0
Crédits de paiement	93 220 607	0	<b>93 220 607</b>	0

Constitués des agents chargés des fonctions d'état-major et de soutien des cabinets ministériels, des agents des directions support du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et des agents des services déconcentrés exerçant des fonctions analogues, les effectifs de l'action n°18 sont estimés de façon indicative à 17 % du plafond d'emplois autorisé pour 2020, soit 1 460 ETPT annuels.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	93 220 607	93 220 607
Rémunérations d'activité	56 867 731	56 867 731
Cotisations et contributions sociales	35 400 973	35 400 973
Prestations sociales et allocations diverses	951 903	951 903
<b>Total</b>	<b>93 220 607</b>	<b>93 220 607</b>

## Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)</b>	<b>13 909</b>	<b>13 909</b>	<b>13 909</b>	<b>13 909</b>
Subvention pour charges de service public	13 909	13 909	13 909	13 909
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>INED - Institut national d'études démographiques (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)</b>	<b>914</b>	<b>914</b>	<b>914</b>	<b>914</b>
Subvention pour charges de service public	914	914	914	914
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>14 823</b>	<b>14 823</b>	<b>14 823</b>	<b>14 823</b>
Total des subventions pour charges de service public	14 823	14 823	14 823	14 823
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2019					PLF 2020				
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle		3	90	10	5		3	88	10	5
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>90</b>	<b>10</b>	<b>5</b>		<b>3</b>	<b>88</b>	<b>10</b>	<b>5</b>

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

**PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME**

	<b>ETPT</b>
Emplois sous plafond 2019	90
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2019	-1
Impact du schéma d'emplois 2020	-1
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2020</b>	<b>88</b>
<b>Rappel du schéma d'emplois 2020 en ETP</b>	<b>-2</b>



## OPÉRATEURS

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2020. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2019 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2019 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2019 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

## INTEFP - INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'INTEFP est un établissement public de l'État à caractère administratif, placé sous la tutelle de la ministre du travail. Son budget annuel est de l'ordre de 17 M€, financé essentiellement par une subvention pour charge de service public versé par le programme 155. Son plafond d'emploi en 2019 est de 90 ETPT.

Ces moyens servent à financer la formation professionnelle initiale et continue des agents du ministère, notamment des inspecteurs du travail, et le plan de transformation de l'emploi (PTE) concernant les contrôleurs du travail. Les actions de formation sont priorisées annuellement à la suite d'une concertation entre les directions d'administration centrale métier, le secrétariat général des ministères sociaux et l'opérateur.

Il a été confié à l'INTEFP, par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, une nouvelle mission relative à la création de formations communes aux représentants des organisations syndicales salariées et aux employeurs ou leurs représentants. L'INTEFP développe une expérimentation relative au déploiement prochain de ces formations.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail</b>	<b>13 909</b>	<b>13 909</b>	<b>13 909</b>	<b>13 909</b>
Subvention pour charges de service public	13 909	13 909	13 909	13 909
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>13 909</b>	<b>13 909</b>	<b>13 909</b>	<b>13 909</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2019 (1)	PLF 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>100,00</b>	<b>98,00</b>
– sous plafond	90,00	88,00
– hors plafond	10,00	10,00
<i>dont contrats aidés</i>	5,00	5,00
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>
– rémunérés par l'État par ce programme	3,00	3,00
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Le schéma d'emploi de l'INTEFP est de -2 ETP pour 2020, ce qui porte le plafond d'emploi à 88 ETPT.